



Pour le désherbage précoce des céréales d'hiver

Flashez ce QR-Code et
accédez à la fiche technique

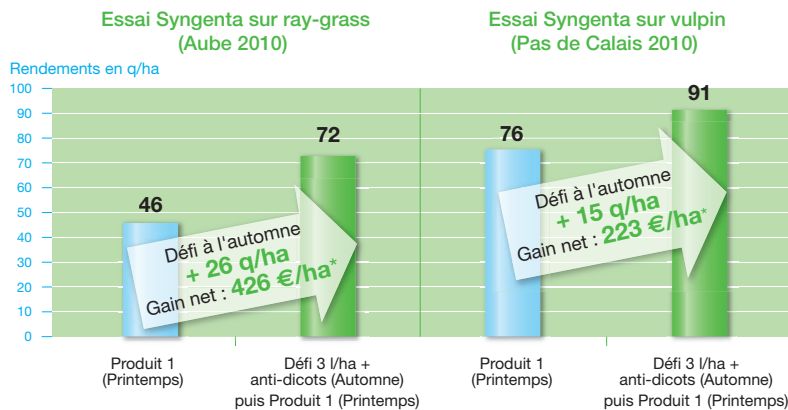


Défi, l'autre façon de désherber à l'automne

Le désherbage précoce préserve le rendement

- Plusieurs composantes du rendement sont déterminées au début du cycle de la céréale. Attendre mars pour intervenir, c'est laisser s'installer une très forte compétition entre les adventices et la culture durant plus de 4 mois, à un moment crucial du développement de la plante. En stoppant dès l'automne la concurrence exercée par les adventices, Défi protège votre culture et la met dans les meilleures conditions pour exprimer son potentiel de rendement.

Gains de rendement et gains nets d'un désherbage d'automne avec Défi



* Gain net calculé sur la base d'un cours du blé de 185 €/t, d'un passage de pulvérisateur supplémentaire et d'un coût moyen observé Défi 3 l/ha + anti-dicotylédones.

NB : dès 3 q/ha protégés, le désherbage avec Défi est rentabilisé.



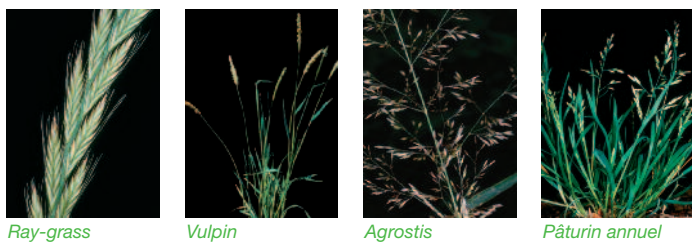
Une famille chimique originale

- La substance active de Défi, appartient à une famille d'herbicides très peu courante : les thiocarbamates (classe N selon la classification HRAC). Défi est le seul herbicide de cette famille utilisé en pré et postlevée des céréales. Cela en fait un partenaire particulièrement précieux pour construire des programmes visant à prévenir ou gérer les problèmes de résistance à certains herbicides.

Eliminer tôt les adventices les plus nuisibles

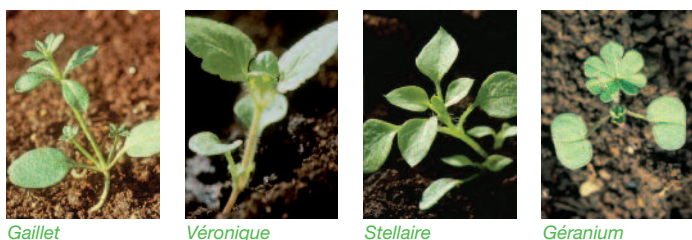
Graminées

→ ray-grass, vulpin, agrostis, pâturin annuel

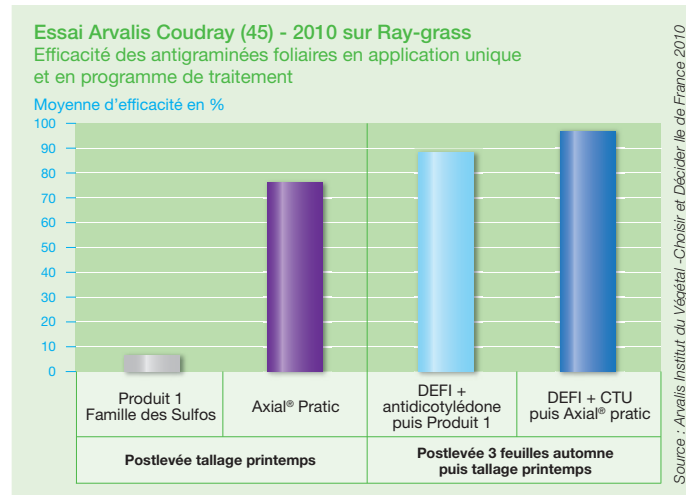


Dicots

→ gaillet (levées d'automne), véroniques, stellaire, géranium, fumeterre,...



Une très bonne efficacité sur ray-grass



Source : Arvalis Institut du Végétal - Choisir et Décider Ile de France 2010

Selon la flore à éliminer, l'utilisation d'un produit partenaire dans le programme de désherbage permet de compléter ou renforcer le spectre de Défi (voir ci-contre).

Spectre sur adventices stade plantule

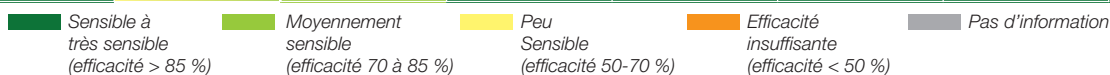
		Défi 5 l/ha	Défi 3 l/ha	Défi 2,5 l/ha + chlorto 1250 à 1500 g/ha	Défi 3 l/ha + Arbalète ^{®1} / Gachette ^{®1} 1,5 l/ha	Défi 3 l/ha + Puccini gold ^{®3} 0,7 l/ha	Défi 4 à 5 l/ha + Cent 7 ² 0,6 l/ha	Défi 4 l/ha + Hauban ^{®2} 80 à 100 g/ha
Graminées	Agrostis							
	Pâturin annuel							
	Ray-grass							
	Vulpin							
	Vulpie							
Dicotylédones	Alchémille		(max 2 f.)					
	Bleuet							
	Capselle							
	Ceraïste							
	Coquelicot							
	Crucifères ^(a)							
	Fumeterre		(max 2 f.)					
	Gaïlet ^(b)							*
	Géranium		(max 2 f.)					**
	Laiteron rude							
	Lamier		(prélevée)					
	Matricaire						**	*
	Mouron des champs							
	Myosotis							
	Pensée						**	*
	Renoncule							
Stellaire		(max 4 f.)						
Véronique de Perse		(max 4 f.)						
Véronique feuille de lierre		(max 4 f.)						

(a) Sanve (moutarde), ravenelle.

(b) Levées d'automne.

* en prélevée des adventices.

** en postlevée des adventices.



NB : sur brome, Défi présente des efficacités intéressantes dans le cadre d'un programme

Périodes et doses d'application

La période d'application doit être déterminée en fonction du stade de la culture et du stade des adventices ciblées.

	Cultures autorisées					Stade de la culture					Stade des adventices					
	Blé tendre d'hiver	Blé dur d'hiver	Orge d'hiver	Seigle d'hiver	Triticale	Postsemis Prélevée	Pointante	3 feuilles	Début tallage	Mi-tallage	Dicotylédones : prélevée à 2 feuilles (gaïlet : 1 verticille maxi)					
											Prélevée	1 feuille	2 feuilles	3 feuilles	Début tallage	
Défi 3 à 5 l/ha (3 l/ha maximum sur blé dur)		3 l/ha														
Défi 2,5 l/ha + chlortoluron 1250 g/ha	(a) (b)															
Chlortoluron [®] 1250 à 1500 g/ha puis Défi 2,5 à 3 l/ha	(a) (b)	(c)				CTU		Défi								
Défi 3l/ha + Arbalète ^{®1} /Gachette ^{®1}	(b)				(b)											
Défi 3 l/ha + Puccini Gold ^{®3} 0,7 l/ha																
Défi 3 l/ha + isoproturon 350 g/ha maxi																
Défi 3 à 5 l/ha + Cent 7 ² 0,6 à 0,7 l/ha (Défi 3 l/ha maximum sur blé dur)		3 l/ha														
Défi 3 à 4 l/ha + Hauban ^{®2} 100 g/ha (Défi 3 l/ha maximum sur blé dur)		3 l/ha														

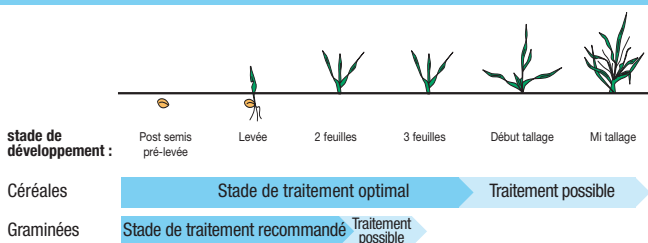
- Application optimale
- Application possible
- Application déconseillée
- (a) Uniquement sur variétés tolérantes au chlortoluron
- (b) Des symptômes de phytotoxicité ont pu être observés dans certaines situations : ne pas traiter si de fortes amplitudes thermiques sont à craindre dans les 8 jours suivant l'application.
- (c) Sur blé dur : doses maxi CTU[♦] 2,5 l/ha puis Défi 2,5 l/ha
- ♦ Spécialité à base de chlortoluron homologuée pour la culture concernée.

Précautions d'emploi

- Utiliser Défi sur des sols bien préparés et des semis régulièrement recouverts. Veiller à semer à une profondeur suffisante pour qu'il n'y ait pas de grains en surface.
- Sur des sols très battants (plus de 70 % de limons), appliquer en postlevée uniquement. Des symptômes de jaunissement ou de petites taches foliaires peuvent être observés, mais sont sans conséquence sur le rendement.
- Ne pas traiter sur sols asphyxiants et / ou systèmes racinaires mal implantés.
- Sur sols filtrants, ne pas traiter si des précipitations importantes sont à craindre dans les 8 jours suivant l'application.
- Ne pas traiter s'il existe un risque de gel ou de froid prolongé ou si de fortes amplitudes thermiques sont à craindre dans les 8 jours suivant l'application.
- Respecter les Bonnes Pratiques Agricoles. Veillez notamment à faire obstacle au ruissellement lorsque ce risque existe sur une parcelle (pente, sol battu...) ; pour cela, mettre en place une bande enherbée. Sur parcelle drainée, ne pas traiter lorsque la réserve utile est saturée ou proche de la saturation.



De la prélevée à la postlevée précoce



- Défi peut s'utiliser en prélevée ou en postlevée précoce et agit aussi bien sur les adventices levées (jusqu'à 2 feuilles) que sur celles qui sont encore en cours de germination.

Un herbicide multi-céréales

- Défi est homologué pour le désherbage de nombreuses céréales d'hiver : blé tendre d'hiver, orge d'hiver (2 et 6 rangs), seigle d'hiver et triticales. **Il n'existe pas de sensibilité variétale** connue à ce jour.
- **Nouveau : Défi est homologué pour blé dur d'hiver à la dose de 3 l/ha.**

Une vraie souplesse pour la rotation

- Pas de restriction pour les cultures suivantes.
- De larges possibilités de re-semis en cas d'accident (limaces, gel, ...).

Choix de la culture de remplacement au printemps	Céréales d'hiver désherbées	
	Avant fin novembre	En décembre-janvier
Blé tendre, orge, maïs, tournesol, colza, sorgho, soja	■	■
Blé dur, féverole, pois protéagineux	■	■
Lin oléagineux, pomme de terre, haricot*	■	■
Betterave sucrière	■	■
Avoine de printemps	■	■
Ray-grass	■	■

■ Implantation possible quel que soit le travail du sol

■ Implantation uniquement après labour

■ Culture déconseillée

* Attendre au moins 60 j après le traitement Défi pour planter cette culture.

Les bénéfices du nouvel emballage S-pac®

- **Sûr** : une meilleure prise en main grâce à une grande poignée à l'ergonomie spécialement étudiée. Une meilleure protection de l'utilisateur grâce à l'absence d'opercule, à une meilleure stabilité et au dispositif anti glou-glou.
- **Simple** : une utilisation plus rapide grâce à des bidons plus faciles à ouvrir, à fermer et à rincer.
- **Sécurisé** : une meilleure protection contre les contrefaçons.



Defi®

syngenta®

Usages et doses autorisées	Sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, seigle d'hiver et triticale à 5 l/ha. Sur blé dur d'hiver à 3 l/ha (1 application par campagne). Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur www.syngenta-agro.fr
Composition	800 g/l de prosulfocarbe
Formulation	EC Concentré émulsionnable
Classement toxicologique	Xi-irritant - N-Dangereux pour l'environnement. R 38 Irritant pour la peau. R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Délai avant récolte	Blé dur : traiter de la prélevée au stade fin tallage. Non fixé sur autres céréales. Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur www.syngenta-agro.fr
Emballages	Bidons de 10 litres et 120 litres

Préconisations d'emploi

Doses préconisées	Sur céréales : 2,5 à 5 l/ha (voir page intérieure). Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur internet : www.syngenta-agro.fr
Préparation de la bouillie	Défi se verse directement dans le pulvérisateur en maintenant une agitation constante.
Mélanges	En cas de mélange avec une suspension concentrée, introduire celle-ci en premier dans la cuve. Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr .

Recommandations

N° d'appel en cas d'urgence :  **N° Vert 0 800 803 264**

Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

Pour l'homme	Porter des gants pendant les phases de mélange et de chargement ; des gants, une combinaison imperméable, des chaussures imperméables et un chapeau à large bord pendant la phase d'application. Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures.
Pour l'environnement	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement, consulter la fiche de données de sécurité sur www.quickfds.com .



syngenta®

conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52

► www.syngenta-agro.fr

Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex. Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.

Capital social : 22 543 902,80 Euros ; Siren B 433 886 934 RCS Versailles ; TVA FR63433886934.

Axial® Pratic - AV 2100138 - Composition : 50 g/l de pinoxaden** + 12,5 g/l de cloquintocet-mexyl* - Xn-Nocif, N-Dangereux pour l'environnement.

Défi® - AV 8700462 - Composition : 800 g/l de prosulfocarbe* - Xi-Irritant, N-Dangereux pour l'environnement.

* Marques enregistrées, ** substance active et *** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Arbalète®⁰¹, Gachette®⁰¹ - AV 2080107 - Composition : 91 g/l de bromoxynil octanoate* + 50,3 g/l d'ioxynil octanoate* + 20 g/l de diflufenicanil* - Xn-Nocif, N-Dangereux pour l'environnement. ⁰¹ Marque enregistrée, homologation et fabrication Bayer. Distribué par Syngenta Agro SAS et * substance active d'origine Bayer.

Cent-7⁰² - AV 8400528 - Composition : 125 g/l d'isoxaben, N-Dangereux pour l'environnement.

Hauban⁰² - AV 2080094 - Composition : 610 g/kg d'isoxaben + 40 g/kg de florasulam⁰² - Xi-irritant, N-Dangereux pour l'environnement.

⁰² Marque Dow AgroSciences. ⁰² Substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences.

Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.